

AFFAIRE N° 12 - AMENAGEMENT DES CENTRES RURAUX - 1ère tranche - Approbation du dossier technique présenté par les Services Techniques Communaux - Autorisation de lancer un appel d'offres et de traiter avec l'entreprise présentant la proposition la plus AVantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 juin 1974, vous avez confié aux Services Techniques Communaux, l'étude de l'aménagement des Centres Ruraux.

Cette étude est en cours, mais dès à présent, il apparaît possible de réaliser une première tranche de cet aménagement comprenant :

- L'éclairage public des centres ci-après :
  - . La Montagne
  - . Saint-François
  - . Le Brûlé
  - . La Bretagne
  - . Domenjod.
- L'implantation de postes d'eau potable à Domenjod.
- L'aménagement partiel du Centre de Sainte-Clotilde.

Le montant des travaux de cette première tranche peut être estimé à :

- Eclairage public.....	8 450 000 F
- Postes d'eau potable.....	450 000 F
- Aménagement du Centre de Sainte-Clotilde.....	12 700 000 F

Soit au total de.....21 600 000 F

Le financement correspondant est assuré par un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le dossier technique présenté par les services ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à traiter avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x